



HAL
open science

Rendre compte pour ne pas avoir à rendre des comptes

Romain Tiquet

► **To cite this version:**

Romain Tiquet. Rendre compte pour ne pas avoir à rendre des comptes : Pour une réflexion sur l'écrit administratif en situation coloniale (Sénégal, années 1920-1950). Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique, 2018, 1917: l'Europe gronde., 137, pp.123-140. hal-01849270

HAL Id: hal-01849270

<https://hal.science/hal-01849270>

Submitted on 25 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique

137 | 2018 :

1917 : l'Europe gronde...

CHANTIERS

Rendre compte pour ne pas avoir à rendre des comptes

Pour une réflexion sur l'écrit administratif en situation coloniale (Sénégal, années 1920-1950)

ROMAIN TIQUET

p. 123-140

Résumé

Cet article propose des pistes de recherche pour une histoire critique de l'écrit administratif en situation coloniale à travers l'analyse des rapports politiques annuels de plusieurs régions de la colonie du Sénégal depuis les années 1920, envoyés par les administrateurs au gouverneur du territoire. Le rapport politique colonial constitue un terrain d'enquête propice pour déconstruire les enjeux et les relations de pouvoir qui sont visibles dans les formes diverses de l'écriture. Il conviendra de soulever certains procédés qui trahissent un décalage entre ce que l'administrateur local écrit avoir fait et ce qu'il a effectivement réalisé sur le terrain. Plus largement, cette analyse permet de mieux saisir en creux les dynamiques de pouvoir au sein d'une administration dont le quotidien est avant tout rythmé par des décisions empiriques, paradoxales, souvent tâtonnantes et parfois mêmes contradictoires.

Entrées d'index

Mots-clés : colonie, fait colonial, pouvoir, administration, archive, rapport, écriture

Keywords : colonie, fait colonial, pouvoir, administration, archive, rapport, écriture

Géographie : Sénégal

Chronologie : XXe siècle

Schlagwortindex : colonie, fait colonial, pouvoir, administration, archive, rapport, écriture

Palabras claves : colonie, fait colonial, pouvoir, administration, archive, rapport, écriture

Texte intégral

- 1 En situation coloniale, les textes officiels, les circulaires, l'ensemble des rapports dessinent les contours d'un monde de papier rassurant pour l'administration. Cette paperasse informe rend compte, matérialise l'immatérialité (recensement, état d'esprit des populations, géographie des circonscriptions administratives, etc.) et souligne les lignes directrices de la doctrine politique. Au cœur de l'administration quotidienne des colonies, le rapport administratif constitue le lien essentiel qui rattache l'échelon le plus local du commandement colonial européen avec le gouverneur du territoire.
- 2 La hiérarchie coloniale en Afrique occidentale française (AOF)¹ se compose d'un gouverneur général à la tête de la fédération, d'un gouverneur pour chaque territoire et d'administrateurs locaux, les commandants de cercle. Ces derniers exercent leur pouvoir sur le cercle, division administrative de base. L'administrateur de terrain incarne à la fois le « roi de la brousse » cher à Hubert Deschamps², mais aussi la « bonne à tout faire », selon l'expression du gouverneur général de l'AOF Van Vollenhoven³. Le commandant de cercle maintient l'ordre dans sa circonscription, parfois aussi grande qu'un département métropolitain, et administre la justice. Son omnipotence est symbolisée par l'usage qu'il peut faire du régime de l'indigénat, le régime de sanctions à l'œuvre dans les territoires coloniaux⁴, qui lui permet à la fois d'accuser, de condamner et de sanctionner de manière arbitraire l'ensemble des populations. Le quotidien du commandant de cercle est aussi et surtout rythmé par un ensemble de fonctions administratives multiples : recensement, nomination des chefs de villages, organisation des élections locales, surveillance de la bonne tenue de la collecte des impôts, des prestations de travail pour la construction des routes locales et du recrutement militaire.
- 3 Afin d'exposer la bonne exécution de ces tâches variées, le commandant de cercle rend compte à sa hiérarchie à travers l'écriture de rapports politiques et économiques mensuels, trimestriels et annuels. Le rapport administratif est une construction institutionnelle qui répond à la volonté de savoir de l'administration. C'est un objet structuré qui suit un canevas précis, des codes et une structure organisée de manière à rendre la lecture la plus rapide et la plus pertinente possible. Il faut aller droit au but en fournissant les informations essentielles : tournées effectuées, situation politique, situation économique, organisation du commandement indigène, incidents politiques, impôts, etc.
- 4 Pour les historiens du fait colonial en AOF, les rapports politiques et économiques constituent une des sources les plus facilement accessibles, que ce soit en termes de lecture (compte rendu résumé des activités et de l'atmosphère du cercle) ou en termes de localisation géographique : les rapports originaux se trouvent aux Archives nationales du Sénégal à Dakar et des copies microfilmées existent aux Archives nationales d'outre-mer (ANOM) d'Aix-en-Provence ou aux Archives nationales de Paris.
- 5 Alors que l'archive, en tant que source pour les historiens, est loin d'être un impensé méthodologique⁵, en particulier les archives coloniales⁶, le rapport administratif en tant qu'écrit bureaucratique spécifique a moins fait l'objet d'analyses approfondies⁷. Dès lors, cet article d'histoire critique propose une réflexion méthodologique sur le rapport politique colonial, non pas envisagé

uniquement comme source, mais avant tout comme objet historique à part entière. Plus largement, la lecture critique du rapport politique, envisagé comme terrain d'enquête, permet de saisir en creux les dynamiques de pouvoir et les tensions, que ce soit au sein de l'administration coloniale ou entre les commandants de cercle et les populations qu'ils ont la charge d'administrer.

6 Dans cet article, je prends comme matériel principal les rapports politiques annuels de différents cercles de la colonie du Sénégal⁸, depuis les années 1920 jusqu'à la fin des années 1950, à la veille des indépendances⁹. Le territoire sénégalais apparaît spécifique tant au niveau historique que politique. L'ancienneté de la présence française au Sénégal et l'application précoce d'une politique d'assimilation dans les quatre communes que constituent Dakar, Rufisque, Gorée et Saint-Louis ont transformé cette colonie en véritable expérience pilote. Le territoire apparaît en effet comme la tête de pont des ambitions expansionnistes françaises sur le continent. Dakar est érigée en capitale de l'AOF et de nombreuses techniques coloniales expérimentées au Sénégal sont exportées vers d'autres colonies de la fédération.

7 La période choisie est par ailleurs riche en bouleversements politiques. Les années 1920 marquent le début de la formulation du programme de « mise en valeur » de l'Empire colonial lancé par le ministre français des Colonies, Albert Sarraut. *La mise en valeur des colonies françaises*¹⁰ entend exposer la doctrine politique de la colonisation économique pour les années à venir. L'arrivée du Front populaire en AOF en 1937 ouvre ensuite une période de réformes économiques et sociales dans l'Empire, cependant rapidement balayées par l'avènement du régime de Vichy en 1940 et le second conflit mondial¹¹. Enfin, au lendemain de la guerre, c'est dans un contexte voulant faire table rase du passé que la conférence de Brazzaville est organisée en 1944. Cette conférence marque un changement net de paradigme de la politique coloniale, délaissant la « mise en valeur » au profit du développement économique et social des colonies¹².

8 On assiste depuis plusieurs années à un renouveau certain des études sur le fait colonial en Afrique, initialement réduit à l'analyse des conquêtes coloniales et de l'administration des territoires dans une perspective souvent institutionnelle. De nombreux chercheurs se sont efforcés, depuis les années 2000, à tracer le sillon d'une véritable histoire sociale des territoires africains anciennement colonisés, déconstruisant l'hégémonie supposée d'un pouvoir colonial dont le quotidien est avant tout rythmé par des décisions empiriques, paradoxales, souvent tâtonnantes et parfois même contradictoires¹³. Cette analyse déconstruit alors les enjeux et les relations de pouvoir qui sont visibles dans les formes diverses de l'écriture administrative du rapport, dans les *archival forms*¹⁴ : les styles employés, les répétitions, les procédés d'exagération ou d'euphémisation. Il convient d'interroger les dits et les non-dits, les contradictions nombreuses, l'anxiété qui transpirent de ces rapports, qui en disent long sur la dynamique du travail quotidien des administrateurs et plus largement sur le pouvoir en situation coloniale.

9 L'analyse s'élabore en deux mouvements. En prenant le cadre du rapport politique comme objet d'analyse, je m'intéresse à ce qu'Ann L. Stoler a qualifié « d'espace ethnographique de l'archive », c'est-à-dire au décalage entre ce qui est écrit dans le rapport et les pratiques « réelles » des agents sur le terrain¹⁵. Je suis bien conscient qu'il est quasiment impossible d'objectiver, de rendre compte précisément des pratiques informelles des commandants de cercle à travers leurs rapports administratifs, mais cet article, qui se veut avant tout exploratoire, permet cependant de soulever certains procédés qui trahissent ce décalage entre écrit et réalité du terrain.

- 10 Dans un second temps, je postule que l'utilisation de l'écriture par l'administration coloniale n'est pas seulement guidée par la nécessité de transmission et de communication des informations. Ce langage spécifique, s'il est étudié en tant que tel, peut aussi souligner quelque chose d'essentiel sur l'administration elle-même. L'écriture n'est pas un exercice monolithique, homogène ou neutre. Il convient aussi de s'intéresser au type d'écriture, au registre de langage utilisé, par qui, pour qui et pourquoi, afin de rendre compte de la dimension rituelle de l'écriture administrative et des rapports de force au sein de l'administration. Ainsi, s'intéresser à l'écriture administrative, c'est analyser comment les agents coloniaux, à travers les rapports envoyés à leur hiérarchie, ont contribué à mettre en scène le pouvoir colonial. En cela, le rapport politique doit être entendu comme une *performance* qui participe à donner une illusion, une image partielle et partielle du travail et de l'autorité que le commandant de cercle, et plus largement l'administration coloniale dans son ensemble, ont effectivement sur le terrain.

Le rapport politique : règne du bluff à l'échelon local

Savoir faire et faire savoir : la pratique quotidienne de la norme

- 11 Le rapport administratif écrit par les commandants de cercle apparaît comme un support central et constitue la source principale d'information pour l'administration supérieure, en particulier le gouverneur du Sénégal, afin de savoir ce qui se passe sur le terrain. En cela, il incarne l'essence même du métier d'administrateur local qui a été résumé par la célèbre maxime d'Hubert Lyautey, gouverneur colonial au Maroc : « Savoir - Savoir faire - Savoir faire faire - Faire savoir¹⁶ ».
- 12 Néanmoins, pour l'historien, le rapport administratif, bien qu'il constitue souvent la première source consultée dans les archives, se révèle souvent d'un intérêt limité, compilant des informations générales, froides, qui rendent compte du fonctionnement supposé du cercle et de l'application des réglementations, sans pour autant révéler, à première vue, grand-chose d'autre. Il y a en effet une évidence qui frise le truisme anthropologique dès lors qu'on s'attèle à observer l'administration du quotidien en situation coloniale : l'écart entre les réglementations et les normes officielles édictées par l'administration supérieure d'une part, les comportements quotidiens des agents en charge de leur application sur le terrain d'autre part. Ce constat est d'ailleurs souvent soulevé dans les archives coloniales, comme en témoigne ce rapport d'inspection du ministère des Colonies en Casamance, dans la subdivision de Vélingara, en 1943 :

« Le chef de subdivision de Vélingara sait comment on procède à Kolda. S'il a jugé nécessaire d'appliquer une autre méthode, c'est certainement parce que c'était le seul moyen possible et efficace. Sitôt que les circonstances le permettront, il ne manquera pas de se conformer strictement aux règlements. »¹⁷

- 13 Les commandants de cercle se retrouvent le plus souvent à expérimenter sur le terrain des normes et des réglementations pensées dans un bureau métropolitain,

et à adapter ces directives aux conditions et contingences locales. De manière ironique, on pourrait reprendre une phrase du personnage du broussard dépeint par Maurice Delafosse, administrateur colonial et « africaniste » à ses heures perdues. Il dépeint un commandant de cercle qui se doit constamment de « concilier ce que lui dicte son bon sens avec la lettre ou tout au moins l'esprit de règlements qui semblent n'avoir prévu exactement aucun des cas qui se présentent¹⁸ ».

14 À y regarder de plus près, les rapports politiques envoyés par les commandants de cercle au gouverneur du Sénégal constituent néanmoins un lieu d'observation pertinent où l'on peut sentir ce point de friction, approcher le décalage entre ce qu'est tenu de faire le commandant de cercle, ce qu'il écrit avoir fait, et ce qu'il a véritablement réalisé sur le terrain. Dans le champ anthropologique, Jean-Pierre Olivier de Sardan, dans ses travaux sur la bureaucratie en Afrique de l'Ouest, a été un des premiers à analyser ce dédoublement institutionnel de la personnalité des agents, cette « schizophrénie structurelle¹⁹ ». Partant du principe que les normes formelles sont incapables de rendre compte des pratiques réelles des agents, il développe l'idée de « normes pratiques²⁰ » pour décrire tous les usages établis, tous les codes et pratiques informelles qui sont au cœur du fonctionnement institutionnel, loin des normes officielles édictées, et qui sont mieux à même de rendre compte de la complexité, de la variété et surtout de l'ambiguïté des comportements des agents d'une administration.

15 Pour suivre la terminologie d'Olivier de Sardan, cet article interroge ce que je qualifie de « pratique de la norme ». J'entends par « pratique de la norme » la façon par laquelle les commandants de cercle expriment et rendent compte de leur activité et de la réalisation de leurs tâches dans le respect supposé des normes et réglementations imposées par leur hiérarchie, mais aussi et surtout la façon dont ils arrivent à *ne pas* exprimer, à *ne pas* rendre compte des pratiques informelles auxquelles ils ont quotidiennement recours. En d'autres termes, je souhaite m'intéresser aux procédés de « mise en scène » de l'activité quotidienne des administrateurs coloniaux, utilisés par les administrateurs coloniaux eux-mêmes afin de « faire croire » leur hiérarchie à la conformité de leurs actions avec les réglementations, alors même que leurs pratiques « réelles » sur le terrain en diffèrent.

16 Pour ce faire, j'adopte une posture de sceptique, c'est-à-dire que je pars du principe que les informations couchées sur le papier, dans les rapports envoyés au gouverneur du Sénégal, sont tronquées. Ce postulat de départ, avant tout exploratoire, force l'historien à prendre de la distance avec sa source afin d'interroger les procédés formels – au sens de la forme que prend le rapport – et rhétoriques utilisés par les auteurs des rapports pour construire une version partielle et partielle d'un événement ou d'une mission à accomplir (levée des impôts, organisation des chantiers de prestation, recrutement militaire, ouverture de routes, etc.).

L'écriture du rapport politique : entre exagération et omission

17 Le rapport administratif est le fruit d'une demande, le produit de ce que veut lire le gouverneur, de ce qu'il attend du travail des administrateurs locaux, plutôt que de la réalité du travail de terrain. Pour donner un exemple simple, un commandant de cercle qui doit faire état du recensement, du montant des impôts collectés ou autres statistiques à fournir, peut très bien coucher sur le papier des

chiffres qui sortent tout droit de son imagination, puisque ce qui importe n'est pas tant l'exactitude des statistiques – impossibles à vérifier – que le fait que le commandant réponde à ce que sa hiérarchie lui demande de faire, c'est-à-dire de fournir des statistiques complètes, n'omettant aucun village, ne laissant aucune colonne vide ou aucun point d'interrogation. On peut ainsi rendre compte dans les rapports administratifs de procédés d'exagération ou d'omission volontaire d'informations de la part des administrateurs coloniaux locaux.

18 Dans chaque rapport politique, le commandant de cercle doit faire état des routes de son cercle qu'il a rénovées ou des nouvelles pistes qu'il a réussi à ouvrir. Si on s'attarde sur la lecture des rapports politiques du cercle de Kédougou – au sud du Sénégal – entre 1938 et 1955, on remarque que chaque année les tronçons de pistes ou les ouvrages signalés comme nouvellement construits sont les mêmes. Par exemple en 1938, le rapport indique la « construction de ponts près des villages de Massamassa, Sakhodofi, Wadamba, Mandankholi, Kobake, Ouayanga, Makhonoko, Sékhoto et Bamboulanda²¹ ». On retrouve cette mention exactement dans les mêmes termes, d'année en année jusqu'en 1955, pour désigner dans les faits la rénovation des mêmes ponts qui s'effondraient à cause des pluies. Ce n'est donc pas la construction d'un nouvel ouvrage, mais plutôt l'entretien et la rénovation de ponts déjà existants qui ont été réalisés. Dans ce cas, le terme de construction a une valeur plus positive, plus productiviste que les termes de rénovation ou de reconstruction, puisqu'il suggère une évolution, une transformation, un pas en avant que les deux autres termes n'évoquent pas. Cet exemple peut paraître anodin, mais les mots sont importants. Mentionner la construction de nouvelles routes ou de ponts, alors que dans la réalité le commandant de cercle ne fait que rénover d'anciennes pistes ou des ponts effondrés, est un « procédé Potemkine » : on donne une appréciation en trompe-l'œil de son activité et des résultats obtenus pour se conformer avant tout aux attentes de son administration. Cet usage du « copier-coller » est d'autant plus intéressant à souligner qu'il est utilisé pendant une période relativement longue, qui voit trois régimes politiques se succéder en AOF et au Sénégal : le réformisme du Front populaire, l'autoritarisme du régime de Vichy accentué par la Seconde Guerre mondiale, et enfin une phase plus développementaliste après 1944, portée par une nouvelle génération d'administrateurs coloniaux. On peut ainsi noter une relative continuité dans les modes d'écriture des agents coloniaux malgré les bouleversements politiques que la colonie et le cercle ont traversés.

19 Un autre exemple montre bien comment les commandants de cercle utilisent l'édulcoration ou même l'omission des faits pour éviter d'avoir recours à la justification. Dans le premier rapport politique du nouveau commandant de cercle du Bas-Sénégal en 1935, l'auteur fait part de ses difficultés à recouvrer l'impôt, soulignant « l'esprit frondeur » des populations de la région²². Partant de ce constat, il exprime sa surprise de ne trouver aucune mention des difficultés qu'il a lui-même rencontrées dans les rapports de ses prédécesseurs alors même que, selon ses propres termes, « les populations semblent habituées à ne pas payer l'impôt²³ ». Il y a fort à penser que les anciens commandants de cercle n'ont jamais fait mention des problèmes rencontrés dans la levée de l'impôt pour éviter de devoir expliquer les mesures, non prévues par la réglementation, prises pour remédier à la situation. Dans cet exemple, c'est le nouveau commandant de cercle qui met à nu l'omission de difficultés rencontrées par ses prédécesseurs, mais pas exposées au gouverneur du territoire²⁴.

Rapport politique *versus* journal de poste

20 Il est aussi possible de rendre compte des omissions volontaires des commandants de cercle dans leur rapport politique en les comparant avec un autre support écrit faisant partie intégrante du quotidien de l'administrateur local : le journal de poste du cercle. Ce journal de poste correspond en quelque sorte au journal de bord de l'administrateur en place, qui rend compte quotidiennement de ses activités, des projets lancés et des incidents survenus. Ce type de document, assez rare, car manuscrit et très mal conservé aux archives²⁵, se révèle être une source passionnante. L'écriture du journal de poste dans chaque cercle répond à des objectifs complètement différents de celui du rapport administratif. L'écriture y est plus libre et, au final, le journal de poste informe plus en profondeur sur la vie du cercle. Il s'agit d'un document écrit, qui s'attache moins à la formalité bureaucratique imposée par le canevas froid du rapport politique. Le commandant de cercle qui tient le journal de poste écrit avant tout pour lui ou pour celui qui le remplacera, mais n'écrit pas directement pour sa hiérarchie²⁶. Dès lors, il n'y a pas le même rapport à l'écrit : le journal de poste n'apparaît pas comme une production sur laquelle le commandant est jugé et noté par son supérieur, mais fait plutôt office de journal de bord, d'exutoire pour des administrateurs souvent isolés dans leur cercle.

21 Le 7 octobre 1954, dans le journal de poste de Bignona, le commandant s'interroge sur l'autorité de la chefferie coutumière : « Excellente impression retirée de cette tournée : le pays paraît bien tenu en main par le nouveau chef de canton et semble assagi... Est-ce pour longtemps ? » On peut aussi lire, en date du 13 novembre 1954, un petit événement qui révèle le quotidien du commandant de cercle : « Les femmes de Bignona chantent à mon retour : "le commandant est parti en voiture et il revient à pied". Malicieux mais pas méchant²⁷ ». Ces anecdotes, ces questionnements personnels révèlent, loin du discours bureaucratique et aseptisé du rapport politique, les interrogations, les joies et les peines, l'anxiété qui font partie du quotidien du commandant de cercle.

22 De plus, en comparant sur la même période le journal de poste d'une région donnée avec le rapport politique, certains événements sont relatés dans le détail dans le journal de poste, mais ne figurent absolument pas dans le rapport politique. C'est le cas d'un incident lors du recensement des populations en Casamance dans les années 1930. Le 26 octobre 1931, on trouve dans le journal de poste du commandant de cercle le paragraphe suivant :

« Visite des chefs de Youtou (*sic*). Un garde et l'interprète s'y rendent. Fuite des habitants. Une partie de la population vient le matin. J'arrive péniblement à effectuer un recensement. Aucun jeune homme de 17 à 22 ans ne vient se présenter, sauf deux ou trois exceptions. Ils sont cachés dans la brousse où il est inutile et impossible d'aller les chercher. »²⁸

23 Le commandant de cercle fait état d'un incident relativement important puisque le recensement des populations sert à calculer le nombre de personnes soumises à l'impôt. Il avoue en même temps son impuissance face à cette situation, en soulignant le fait qu'il est vain de tenter d'aller chercher les récalcitrants, impossibles à retrouver dans la brousse. Un tel événement devrait être relaté dans le rapport politique²⁹. Pourtant, aucune mention n'en est faite, soulignant une fois de plus que certains événements ou incidents sont volontairement omis par les administrateurs coloniaux à leur hiérarchie pour éviter de devoir justifier leur incapacité à remplir les missions qui leur sont assignées.

24 Et c'est bien là un élément central des pratiques ordinaires du commandant de cercle. On remarque au final que ce que le commandant de cercle ne fait pas, ou fait différemment des normes édictées par sa hiérarchie, il le comble en

expédients bureaucratiques. Le rapport politique apparaît dès lors comme l'expression d'une « mise en scène » par le commandant de cercle de ce qu'on attend de lui et participe à donner une illusion, une image partielle et partielle du travail et de l'autorité que l'administrateur a effectivement sur le terrain.

***Ethos* administratif et écriture ritualisée : l'illusion du pouvoir en situation coloniale**

***Cursus honorum* et loi du silence coloniale**

25 Dans un article très inspirant sur l'analyse de procès-verbaux de la gendarmerie nationale au Niger dans les années 2000, l'anthropologue Mirco Göpfert s'intéresse à la dimension esthétique de l'écriture bureaucratique³⁰. Il se focalise plus particulièrement sur les procédés utilisés par les gendarmes dans l'écriture du procès-verbal, que ce soit en termes de structure, de forme et de style, afin de se démarquer d'un collègue ou d'apporter une touche personnelle, tout en respectant le canevas imposé par la hiérarchie. Bien qu'il soit difficile d'effectuer la même démarche avec des rapports coloniaux, qui restent dans leur grande majorité très froids ou conventionnels³¹, la méthodologie proposée par Göpfert est pertinente pour dépasser l'analyse de la seule rationalité politique à l'œuvre au sein du rapport colonial et ainsi proposer quelques pistes de réflexion sur la relation qu'entretient l'administrateur colonial avec son objet de production, le rapport administratif.

26 Les rapports envoyés par les commandants de cercle au gouverneur du Sénégal doivent être imaginés comme le résultat d'un exercice rituel, régi par un ensemble de règles écrites (structure et style d'écriture du rapport) et non écrites (dimension d'estime de soi). Mettre à nu ces habitudes, ces routines dans l'écriture, c'est interroger la dimension hiérarchique à l'œuvre au sein de l'administration coloniale, mais c'est aussi révéler plus largement un certain nombre d'éléments sur l'effectivité du pouvoir que les administrateurs ont sur le terrain. L'écriture, la « raison graphique³² », est un enjeu de pouvoir. En demandant un rapport signé par son auteur, le commanditaire impose une action en même temps qu'il engage la responsabilité de celui qui écrit³³. L'administrateur colonial est jugé et noté par rapport au travail qu'il a réalisé sur le terrain, ou plus exactement par rapport à ce qu'il écrit avoir fait sur le terrain. Pour l'administration coloniale, le commandant de cercle se doit d'être un homme de quantité avant d'être un homme de qualité. Il doit lever l'impôt, recruter les travailleurs et les soldats demandés, produire un tonnage respectable d'arachides, etc. Son avenir dans le *cursus honorum* colonial dépend en partie de l'appréciation de ses supérieurs. Marcel De Coppet, gouverneur général de l'AOF sous le Front populaire, résume en 1937 l'idée dans ces termes :

« (Le commandant de cercle) outrepassera les règlements et aura des routes bien entretenues. (Il) sera noté de la manière suivante : “grâce à sa grande activité et à ses qualités de commandement, M. X... a maintenu les routes de son cercle en parfait état de viabilité... Les transactions commerciales et la situation économique de la région en ont été favorablement influencées, etc.”. M. X... est promu. M. Y..., jugé moins actif, mais peut être seulement plus scrupuleux, ne reçoit pas

d'avancement, car il est noté comme "n'ayant pas su favoriser l'essor économique du cercle de...". »³⁴

- 27 Pour illustrer le poids de la hiérarchie coloniale dans la production du rapport politique, arrêtons-nous un instant sur un corpus de rapports du cercle de Tambacounda dans les années 1940. De 1938 à 1946, ce cercle voit passer cinq commandants différents : Sinibaldi (1938-1939), Paolini (1939-1941), Cortinchi (1941-1944), Castagnet (1945-1946) et Roumens à partir de 1946. À la lecture des rapports politiques sur ces neuf années, on se retrouve face à des écrits identiques, tant dans la structure que dans les tournures de phrase, laissant penser que les commandants de cercle ont réutilisé chaque année le rapport du prédécesseur, en modifiant, supprimant ou rajoutant simplement certains éléments en fonction des événements de l'année et de l'évolution des tâches à accomplir. Dans les rapports de 1938 et 1943, à l'onglet « prestation », on retrouve le même commentaire : « Pas de répercussions politiques à signaler. Les prestataires ont répondu à l'appel de leur nom sur les chantiers. Pas de réclamation. Le commandant de cercle a veillé à l'application stricte de la réglementation en vigueur³⁵ ».
- 28 Cet exemple soulève deux éléments importants. Il révèle tout d'abord le *turnover* très fréquent des commandants de cercle. Cinq administrateurs en neuf années, c'est beaucoup, mais peu surprenant au vu des bouleversements politiques pendant la période, du réformisme appuyé du Front populaire, des avancées politiques, économiques et sociales de 1946³⁶. Ce *turnover* a sans aucun doute participé à renforcer ce qu'on pourrait qualifier de loi du silence interne à l'administration coloniale. En effet, le commandant en place, dont le poste ne constitue la plupart du temps qu'une étape dans sa carrière, a tout intérêt à reprendre les formulations des administrateurs qui l'ont précédé et ne pas se faire remarquer, ne pas remettre en question les directives ou la politique coloniale, de peur de ralentir son ascension au sein d'une institution qui fonctionne en grande partie en vase clos.
- 29 D'autre part, à travers ce discours, les commandants de cercle qui se succèdent à Tambacounda insistent sur la conformité de leur action avec les prescriptions et les normes édictées d'en haut plutôt que de faire état d'adaptations personnelles dans l'organisation des chantiers de prestataires, ce qui les aurait obligés à se justifier auprès de leur hiérarchie.
- 30 Par ailleurs, il n'est pas rare de trouver dans les rapports politiques, en face des différents onglets à remplir, les mentions « néant » ou « RAS » pour « rien à signaler ». Ces deux termes sont intéressants car en mentionnant le fait qu'il n'y ait rien à signaler, le commandant de cercle signale quand même quelque chose. En effet, ne rien écrire est beaucoup plus problématique car l'absence d'information, le vide, laisse le destinataire du rapport dans l'expectative, alors que les mentions « néant » ou « RAS » induisent que les vérifications ou le contrôle ont été potentiellement faits et que tout s'est passé sans encombre.
- 31 Ces mentions sont toujours suspicieuses, car il y a toujours quelque chose à dire. Dès lors, on peut se demander si ces expressions ne sont pas tout simplement un échappatoire rhétorique pour l'administrateur local afin de lui éviter de rendre compte dans le détail d'événements ou d'incidents qu'il serait trop long à justifier et qui mettraient en doute sa responsabilité, comme on a pu le voir dans la première partie. À ce titre, on peut trouver parfois des nuances dans certaines formulations, trahissant en quelque sorte leur auteur. En 1934, dans le rapport politique annuel du gouverneur du Sénégal au gouverneur général de l'AOF, l'administrateur indique qu'aucun incident « ne mérite d'être signalé³⁷ ». En 1944, dans le cercle de Ziguinchor en Casamance, à propos de la main-d'œuvre

du cercle, le commandant indique qu'il n'y a « rien de particulier à signaler³⁸ ». Ces deux formulations sont lourdes de sens. Elles indiquent le choix implicite des auteurs de ne pas signaler certains événements qu'ils jugent alors de minime importance. Cela semble particulièrement flagrant dans le cas de l'exemple tiré du cercle de Ziguinchor. En effet, en 1944 se tient la conférence de Brazzaville qui, entre autres mesures, statue sur l'abolition progressive du travail forcé et la mise en place d'un régime du travail libre dans les colonies dans les cinq ans. Il est fort à penser que l'administrateur du cercle de Ziguinchor ait préféré utiliser cette formulation pour ne pas signaler l'organisation de chantiers de main-d'œuvre forcée, qui pourtant perdure jusqu'à son abolition en 1946, dans ce contexte de libéralisation de la politique coloniale.

- 32 Toutes ces formulations, que ce soit le « RAS » ou l'usage « copier-coller » de rapports anciens, protègent en quelque sorte les auteurs des rapports. Ces conventions dans l'écriture accordent des garanties aux commandants vis-à-vis de leur hiérarchie, car ils répondent à l'exercice demandé sans pour autant véritablement s'impliquer, en se coulant dans un langage conventionnel et impersonnel. Ces formulations sont typiques d'une écriture ritualisée du rapport dont la forme, et l'attachement à la forme, traduisent la valeur du rapport administratif et la légitimité de celui qui l'écrit.

Déluge paperassier et autorité coloniale

- 33 Ces stratégies d'évitement, d'omission, d'exagération soulignent le fossé entre réglementations et pratiques sur le terrain. Elles illustrent les procédés d'estime de soi dans l'écriture, au sein d'une administration très hiérarchisée. Plus largement, ces *archival forms* ont participé à mettre en scène le pouvoir des administrateurs locaux et ont contribué à donner l'illusion d'une autorité maîtrisée, alors même que la réalité du pouvoir l'est beaucoup moins. Cette dynamique a été en particulier renforcée par la progressive bureaucratisation de l'administration coloniale, qui a entraîné une inflation du recours à l'écrit et au papier.
- 34 Dans une définition classique du phénomène bureaucratique, le développement de nouvelles procédures administratives est censé améliorer, « moderniser » les pratiques des agents en même temps que la rationalité politique de l'institution en définissant un certain nombre de normes à suivre et à appliquer. Cependant, dans le cadre du système colonial, la multiplication de ces nouvelles normes et procédures bureaucratiques a eu pour effet direct d'augmenter le travail de bureau des officiels coloniaux³⁹. Sur le terrain, cela se traduit par un véritable déluge paperassier qui envahit le travail quotidien du commandant de cercle : amas de notes, circulaires et autres rapports, parfois isolés les uns des autres, souvent contradictoires, et qui encombrant les bureaux des administrateurs.
- 35 Le chercheur est parfois circonspect face à la consultation de certains dossiers où s'accumulent projet initial, avant-projets, circulaires modifiant les projets, avis et autres notes en relation avec les projets. Cet enchevêtrement de papiers laisse songeur et il est facile d'imaginer le désarroi de l'administrateur colonial, noyé dans ces procédures administratives. Les commandants de cercle sont ainsi littéralement écrasés par la paperasse et cette situation n'est pas sans conséquence sur leur travail quotidien et sur l'autorité qu'ils sont censés incarner. C'est un constat partagé par la commission Guernut, lancée sous le Front populaire en 1937, dans un de ses rapports sur le fonctionnement de

l'administration coloniale. Les enquêteurs de la commission fustigent ce qu'ils dénomment les « abus de la paperasserie » en pointant du doigt les effets négatifs que cela engendre sur le fonctionnement quotidien de l'administration coloniale. Le rapport souligne en particulier les conséquences sur la prise de décision des administrateurs coloniaux, à tous les échelons : « Le sous-ordre sent au-dessus de lui une autorité inquiète qui le chargera des responsabilités à la moindre initiative. Il prend l'habitude de ne rien décider sans "être couvert"⁴⁰ ».

- 36 Le caractère très centralisé de l'administration coloniale ne fait rien pour arranger les choses et participe à cette absence de prise de décision, puisque le travail du commandant est réduit à appliquer les directives prises par sa hiérarchie. Marcel De Coppet résume : « Au lieu de donner des directives, le gouvernement général demande des explications. Au lieu de donner des ordres, le gouvernement de chaque colonie demande des rapports et des "états"⁴¹ ». Au fil des ans, avec l'augmentation du travail administratif, le broussard d'antan, le personnage romantique incarnant les premiers officiels coloniaux en Afrique de l'Ouest, se fait de plus en plus rond-de-cuir, perdant le contact avec les populations et fragilisant en même temps ses sources d'information et son autorité. La commission Guernut poursuit en effet son réquisitoire en montrant que l'administrateur colonial, ce « grand chef blanc », fait place à un homme affairé, fatigué, astreint à travailler comme un simple gratte-papier : « Il lui est impossible de s'échapper de sa résidence, où il passe ses journées à dépouiller son courrier et à préparer les longues réponses aux questions multiples qui lui sont posées⁴² ». En conséquence, le commandant, surchargé par les tâches administratives, part de moins en moins en tournée – mission centrale de l'administrateur pour *voir et être vu* – et le contact avec les populations se fait de plus en plus rare. Dès lors, à l'échelon local, le commandant de cercle rédige, rend compte, mais administre de moins en moins.

Conclusion

- 37 Dans un article paru à la fin des années 1980, Ann Stoler et Frederick Cooper se demandent si un langage de domination et des modèles communs ont existé entre les différentes puissances européennes pour constituer leurs empires coloniaux⁴³. On peut avancer que le langage de domination commun aux différents empires coloniaux est sans nul doute l'écriture. Un certain nombre de procédés idéologiques furent en effet nécessaires pour justifier les empires. L'écriture a fourni une structure adéquate pour s'approprier, ordonner et imposer aux colonisés. L'écriture a participé à la cohérence du processus colonial. Dans cette optique, en soulevant l'importance de l'écrit dans la formulation et la légitimation de la colonisation, il est possible de proposer un certain nombre de réflexions sur le pouvoir en situation coloniale à travers l'analyse de l'écriture administrative.
- 38 En analysant la structure et la forme des rapports politiques annuels de plusieurs régions du Sénégal sur une trentaine d'années riches en évolutions politiques, il a été mis en exergue l'importance du langage bureaucratique qui, au-delà de la simple transmission d'information, remplit aussi des fonctions d'omission, de suggestion, pour éviter le recours à l'argumentation. En s'intéressant à l'acte ritualisé d'énonciation, il a été question de sentir plus finement les tâtonnements, l'anxiété et les ambiguïtés du pouvoir colonial au quotidien.
- 39 Les exemples tirés des rapports administratifs utilisés dans cet article n'ont pas suivi un ordre chronologique cohérent. Ce choix volontaire a permis de souligner

la relative stabilité, la permanence dans les modes d'énonciation, dans les façons d'écrire des administrateurs locaux à leur hiérarchie. En effet, bien que les régimes politiques se succèdent en AOF comme au Sénégal et que les fonctions des administrateurs évoluent au fil des ans, les stratégies utilisées par les officiels locaux afin de rendre compte plutôt que de rendre des comptes apparaissent similaires.

40 Finalement, ce n'est pas tant ce qui est dit dans les rapports qui importe, mais plutôt ce que ces discours permettent de faire. Par l'écriture, l'administration coloniale n'énonce pas seulement ce qu'elle fait, mais plutôt ce qu'elle souhaite être ou ce qu'elle croit être. Que ce soit l'observation, la collecte d'informations, la transcription sous forme écrite ou graphique, tous ces procédés ont participé à modeler une certaine *doxa*, un sens commun colonial, une forme de connaissance regroupant des savoirs socialement transmis, mais qui ne constitue qu'une certaine interprétation de la réalité. Cet « écran colonial » empêcha l'administration d'être à même de saisir les évolutions des sociétés colonisées et de les comprendre indépendamment du moment colonial⁴⁴. Ainsi, l'état des savoirs de l'administration et, par là même, l'effectivité de son autorité, se révèlent être limités.

41 L'expérience coloniale est avant tout fondée sur un ensemble d'approximations, de contradictions et de paradoxes, loin d'une vision stéréotypée et simpliste d'un pouvoir dont la puissance s'exercerait partout et sur tout le monde. Le pouvoir n'est pas une simple unité de domination, mais avant tout le jeu de rapports de force en constante évolution et reformulation. À travers une lecture au ras des sources, cet article a finalement montré comment le pouvoir quotidien du commandant de cercle est en fait largement fondé sur le mode du *comme si*. L'administrateur local, en rédigeant son rapport, fait *comme si* il avait ouvert de nouvelles routes, *comme si* il partait régulièrement en tournée, *comme si* il détenait un pouvoir effectif sur son cercle. Dans les faits, les commandants de cercle font semblant de gouverner, au même titre que les populations ont parfois fait semblant de travailler. Ces éléments ne trahissent pas qu'un simple dysfonctionnement de l'autorité, mais sont avant tout constitutifs de la dynamique du pouvoir en situation coloniale.

Notes

1 L'AOF constitue une fédération de huit colonies françaises d'Afrique de l'Ouest entre 1895 et 1958.

2 Hubert Deschamps, *Roi de la brousse : mémoire d'autres mondes*, Paris, Berger-Levrault, 1975, 360 p.

3 Cité par Henri Labouret, *Colonisation, colonialisme, décolonisation*, Paris, Larose, 1952, p. 176.

4 Pour un article récapitulatif sur ce régime disciplinaire, voir Gregory Mann, « What was the Indigénat ? The Empire of Law in French West Africa », *Journal of African History*, vol. 50, n° 3, 2009, p. 331-353.

5 Voir, entre autres, Arlette Farge, *Le goût de l'archive*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, 174 p. ; Yann Potin, « L'État et son trésor », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 133, 2000, p. 48-52 ; Antoinette Burton (dir.), *Archives Stories. Facts, Fictions, and the Writing of History*, Durham, Duke University Press, 2005, 408 p.

6 On peut citer entre autres les travaux de Ann L. Stoler, *Along the archival grain : epistemic anxieties and colonial common sense*, Princeton, Princeton University Press, 2010, 334 p. ; Marie Rodet, « C'est le regard qui fait l'histoire. Comment utiliser des archives coloniales qui nous renseignent malgré elles sur l'histoire des femmes africaines (archives) », *Terrains & Travaux*, vol. 1, n° 10, 2006, p. 18-35 ; Marie Houlemare, « La fabrique des archives coloniales et la naissance d'une conscience impériale (France,

XVIII^e siècle) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 61, 2014, p. 7-31.

7 Pierre Karila-Cohen, « Le rapport administratif : du support à l'objet », dans Louis Hincker (dir.), *Réflexions sur les sources écrites de la « biographie politique »*. *Le cas du XIX^e siècle*, Paris, CNRS, 2000, p. 15-20 ; Arnaud Houte, « La fabrique du procès-verbal dans la France du XIX^e siècle : contribution à l'histoire de l'écrit administratif », *Revue électronique du CRH*, 2009, <<https://acrh.revues.org/1488>> (consulté le 4 avril 2017).

8 Mon terrain s'est limité au Sénégal, mais l'analyse qui suit peut s'appliquer à toutes les anciennes colonies françaises d'Afrique.

9 Près de 70 rapports politiques ont été consultés. Seuls les exemples les plus représentatifs sont utilisés dans cet article, bien que les dynamiques décrites tout au long du texte se retrouvent dans la grande majorité des rapports consultés.

10 Albert Sarraut, *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot et Cie, 1923, 656 p.

11 Voir Nicole Bernard-Duquenot, *Le Sénégal et le Front populaire*, Paris, L'Harmattan, 1985, 249 p. ; Ruth Ginio, *French colonialism unmasked : the Vichy years in French West Africa*, Lincoln, Londres, University of Nebraska Press, 2006, 243 p.

12 Joseph Roger de Benoist, *L'Afrique occidentale française de la conférence de Brazzaville (1944) à l'indépendance (1960)*, Dakar, Nouvelles Éditions africaines, 1982, 617 p.

13 Voir entre autres Dagmar Engels, Shula Marks (dir.), *Contesting colonial hegemony : state and society in Africa and India*, New York, British Academic Press, 1994, 349 p. ; Emmanuel Blanchard, Joël Glasman, « Introduction générale : le maintien de l'ordre dans l'Empire français, une historiographie émergente », dans Jean-Pierre Bat, Nicolas Courtin (dir.), *Maintenir l'ordre colonial. Afrique, Madagascar, XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, PUR, 2012, p. 11-41.

14 Ann L. Stoler, *op. cit.*, p. 20.

15 *Ibid*, p. 32.

16 Henri Labouret, *op. cit.*, p. 179.

17 Archives nationales du Sénégal (ANS), 11D1/218, Rapport d'inspection administrative des subdivisions de Kolda et Velingara, 1943.

18 Maurice Delafosse, *Broussard ou les états d'âme d'un colonial suivis de ses propos et opinions*, Paris, L'Harmattan, 2012 [1^{ère} éd. 1923], p. 29.

19 Jean-Pierre Olivier de Sardan, « État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone », *Politique africaine*, n° 96, 2004, p. 149.

20 Jean-Pierre Olivier de Sardan, « À la recherche des normes pratiques de la gouvernance réelle en Afrique », *Discussion paper, Programme « Afrique : pouvoir et politique »*, 2008.

21 ANS, 11D1/993, Conseil des notables de Kédougou, 11 octobre 1955.

22 ANS, 2G35/10, Rapport d'ensemble du cercle du Bas-Sénégal, 1935.

23 *Ibid*. Il cite en particulier les rapports entre 1929 et 1934.

24 Il n'a pas été possible de savoir si une réponse avait été formulée par le gouverneur à ce propos.

25 La plupart des journaux de poste consultés aux ANS étaient illisibles, les pages ayant pris l'eau.

26 Le journal de poste est théoriquement vérifié lors des inspections administratives de cercles, mais dans les faits ces inspections sont très rares.

27 ANS, 11D1/186, Journal du poste de Bignona, 1953-1954.

28 ANS, 13G13, Journal du poste de ? (localisation manquante, mais en Casamance), 1931.

29 Ce rapport politique a été consulté : ANS, 2G31/74, Rapport politique annuel du cercle de la Casamance, 1931.

30 Mirco Göpfert, « Bureaucratic aesthetics : report writing in the Nigérien gendarmerie », *American Ethnologist*, vol. 40, n° 2, 2013, p. 324-334.

31 De plus, contrairement au travail d'un anthropologue, il nous est impossible d'observer ces rapports en train de se faire ou de réaliser des entretiens avec leurs auteurs, décédés.

32 Jack Goody, *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Éditions de Minuit, 1979, 272 p.

33 Voir à ce titre l'analyse de Jack Goody sur la relation entre écrit et responsabilité : Jack Goody, *The Logic of Writing and the Organization of Society*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, p. 124-126.

34 ANS, K8(1), Gouverneur général de l'AOF au ministre des Colonies, Compte rendu tournée prestations, 25 janvier 1937.

35 Centre d'archives diplomatiques de Nantes (CADN), 183PO/1, Dossier 183, Rapport politique du cercle de Tambacounda, 1939.

36 Nous retiendrons trois lois déterminantes promulguées en 1946 : la loi Lamine Guèye du 7 mai 1946, qui attribue la citoyenneté française à tous les ressortissants des territoires d'outre-mer et abolit par la même occasion le régime de l'indigénat. La loi du 30 avril 1946, qui institue pour la première fois une contribution financière de la métropole au développement des colonies et accélère la naissance du Fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES) et du Fonds d'équipement rural et de développement économique (FERDES). Enfin, le 11 avril 1946 est promulguée la loi Houphouët-Boigny tendant à la suppression du travail forcé dans les territoires d'outre-mer.

37 ANS, 2G34/05, Rapport politique annuel du Sénégal, 1934.

38 ANS, 2G44/85, Rapports politiques d'ensemble mensuels des cercles et subdivisions de la Casamance, 1944.

39 Cette dynamique est analysée dans le cadre de l'institution policière par Joël Glasman, *Les corps habillés au Togo : genèse coloniale des métiers de police*, Paris, Karthala, 2015, 327 p.

40 Archives nationales d'outre-mer (ANOM), GUERNUT, Carton 13, Rapport II, L'administration.

41 *Ibid.*

42 *Ibid.*

43 Frederick Cooper, Ann L. Stoler, « Introduction Tensions of Empire : colonial control and vision of rule », *American Ethnologist*, vol. 16, n° 4, 1989, p. 611.

44 Pour une étude d'ensemble de ce « colonial gaze », c'est-à-dire le point de vue, le regard normatif des coloniaux sur le continent africain, voir Mary Louise Pratt, *Imperial eyes : travel writing and transculturation*, London, Routledge, 1992, 257 p.

Pour citer cet article

Référence papier

Romain Tiquet, « Rendre compte pour ne pas avoir à rendre des comptes », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 137 | 2018, 123-140.

Référence électronique

Romain Tiquet, « Rendre compte pour ne pas avoir à rendre des comptes », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [En ligne], 137 | 2018, mis en ligne le 01 mars 2018, consulté le 25 juillet 2018. URL : <http://journals.openedition.org/chrhc/6427>

Auteur

Romain Tiquet

Université de Genève, département d'histoire

Droits d'auteur



Les contenus des *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Ce site utilise des cookies et collecte des informations personnelles vous concernant.

Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité (mise à jour le 25 juin 2018).

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies.Fermer